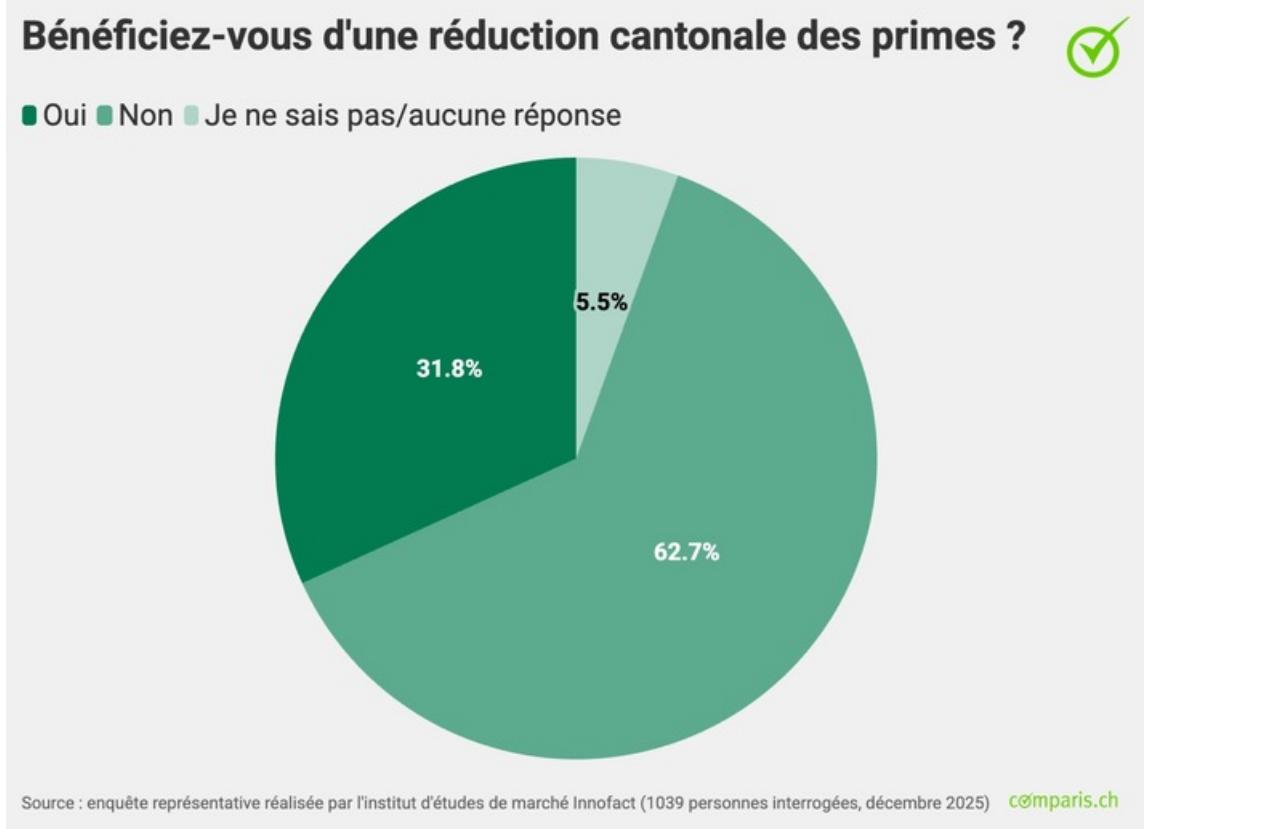


12.02.2026 - 00:30 Uhr

Communiqué de presse : La majorité de la population peut payer ses primes d'assurance maladie sans problème.**Communiqué de presse****Enquête représentative Comparis sur la charge des primes maladie****La majorité de la population peut payer ses primes d'assurance maladie sans problème.**

La hausse des primes de l'assurance de base suscite de vives divergences dans le monde politique. Une enquête représentative de Comparis montre toutefois que les primes d'assurance maladie sont bien supportables pour une nette majorité des ménages. Un tiers des personnes interrogées bénéficié en outre de réductions cantonales sur les primes. « Les personnes qui bénéficient de réductions de primes et celles dont la situation est aisée ne souffrent pas de la charge des primes. En Suisse romande et au Tessin, les personnes assurées sont plus nombreuses à souffrir de primes élevées. D'une part, les primes y sont plus élevées et, d'autre part, moins de personnes assurées réalisent des économies sur leurs primes grâce au modèle du médecin de famille et à d'autres modèles d'assurance alternatifs », observe Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis.

Zurich, le 12 février 2026 – La hausse des primes d'assurance maladie est un sujet récurrent dans la politique, les médias et les sondages. Sur le plan politique, des voix s'élèvent pour revendiquer un plafonnement de la charge des primes. Ainsi, lors de son assemblée des déléguées et délégués du 25 octobre 2025, le Parti socialiste suisse (PS) a décidé de lancer une initiative populaire pour que les primes soient fonction du revenu. Une enquête de Comparis, le comparateur en ligne, révèle toutefois que la grande majorité des ménages (59%) n'a aucun problème à payer sa facture d'assurance maladie malgré l'augmentation constante des primes.

Les Suisses alémaniques et les personnes âgées sont les moins touchés

Il existe de grandes disparités régionales : en Suisse alémanique, 63 % des personnes interrogées ont prévu les primes dans leur budget et n'ont aucun problème à les payer. Dans la région francophone, cette proportion n'est que de 51 %, contre seulement 40 % au Tessin.

Chez les personnes âgées (56 ans et plus), la proportion de personnes sans problèmes de financement est la plus

élevée : 64 % (contre 55 % chez les 18-35 ans et 58 % chez les 36-55 ans).

Les ménages de couples (66 %) et les ménages dont le revenu brut est moyen (59 %) à élevé (78 %) ont également proportionnellement moins de difficultés à payer les primes d'assurance maladie.

« Les personnes qui bénéficient de réductions de primes et celles dont la situation est aisée ne souffrent pas de la charge des primes. En Suisse romande et au Tessin, les personnes assurées sont plus nombreuses à souffrir de primes élevées. D'une part, les primes y sont plus élevées et, d'autre part, moins de personnes assurées réalisent des économies sur leurs primes grâce au modèle du médecin de famille et à d'autres modèles d'assurance alternatifs », observe Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis.

20 % des ménages aux revenus les plus élevés bénéficient également de réductions de primes

32 % des personnes interrogées bénéficient de réductions de primes cantonales. Parmi celles-ci, on dénombre 57 % des ménages dont le revenu brut est inférieur ou égal à 4000 francs par mois et 30 % des ménages dont le revenu est compris entre 4000 et 8000 francs. 20 % des ménages les plus aisés (plus de 8000 francs) bénéficient également de réductions de primes. « Il est logique que les familles avec enfants bénéficient de réductions de primes même avec un revenu de 8000 francs par mois », estime l'expert Comparis.

Les réductions cantonales de primes sont également plus répandues chez les jeunes (18-35 ans : 36 %, 36-55 ans : 33 %) que chez les plus âgées (56 ans et plus : 26 %). En outre, les réductions de primes sont nettement plus souvent accordées aux ménages avec enfants (42 %) que sans enfants (27 %).

« Étant donné que le revenu imposable est déterminant pour les réductions de primes, les contributions aux garderies ou les logements subventionnés, la question se pose de savoir si les incitations financières au travail à temps partiel ne sont pas trop importantes pour la jeune classe moyenne. » Cela vaut particulièrement en matière de prévoyance vieillesse : « Les personnes qui travaillent à plein temps mais qui ne parviennent pas à joindre les deux bouts sans aide de l'État doivent être soutenues. Le fait que les personnes travaillant à temps partiel, bénéficiant de réductions de primes et d'autres avantages liés au revenu aient plus d'argent dans leur portefeuille est une erreur systémique de notre État-providence », estime l'expert Comparis.

9 % des personnes interrogées ne paient pas leurs primes elles-mêmes

9 % des personnes interrogées ne paient pas elles-mêmes les primes maladie. « Avec l'augmentation des primes, la proportion de personnes assurées bénéficiant de réductions de primes augmente également. Après le non du peuple à la limitation à 10 % de la charge des primes maladie, le contre-projet indirect entre en vigueur cette année. Celui-ci oblige les cantons à adapter leur part de réduction des primes au volume des primes, comme la Confédération le fait depuis longtemps », explique Felix Schneuwly.

10 % des personnes interrogées peu ou moyennement qualifiées et 7 % des personnes hautement qualifiées bénéficient de réductions de primes. La situation en matière de revenu est semblable à celle observée en matière de formation : avec 23 %, les personnes interrogées de la classe de revenu inférieure ou égale à 4000 francs sont nettement plus nombreuses à bénéficier de réductions de primes, contre 5 % pour celles dont le revenu est compris entre 4000 et 8000 francs et 3 % pour celles dont le revenu est supérieur à 8000 francs.

En Suisse romande, un ménage sur cinq rencontre régulièrement des difficultés

16 % des personnes interrogées ont régulièrement de la peine à payer leurs primes d'assurance maladie. Les personnes de Suisse romande sont nettement plus touchées (21 %) que celles de Suisse alémanique (14 %). Les ménages d'une seule personne (21 %) sont également plus nombreux à avoir des difficultés à financer leurs primes que les ménages comptant plusieurs personnes (15 % des ménages de couples, 15 % des ménages de plus de deux personnes).

Et malgré l'aide sociale et la réduction des primes, ce sont les revenus les plus bas, jusqu'à 4000 francs, qui souffrent le plus des primes d'assurance maladie (29 %). Dans la classe de revenu intermédiaire, seuls 17 % sont concernés. Parmi les hauts revenus supérieurs à 8000 francs, 9 % ont encore régulièrement des problèmes à payer leurs primes.

« Les réductions de primes ne résolvent pas tous les problèmes financiers des bas revenus. Avec les loyers élevés, la charge financière des parents célibataires est particulièrement lourde », explique Felix Schneuwly.

Méthode

Enquête représentative réalisée en décembre 2025 par l'institut de sondage et d'études de marché Innofact pour le compte de comparis.ch auprès d'un échantillon de 1039 personnes adultes issues de toutes les régions de Suisse.

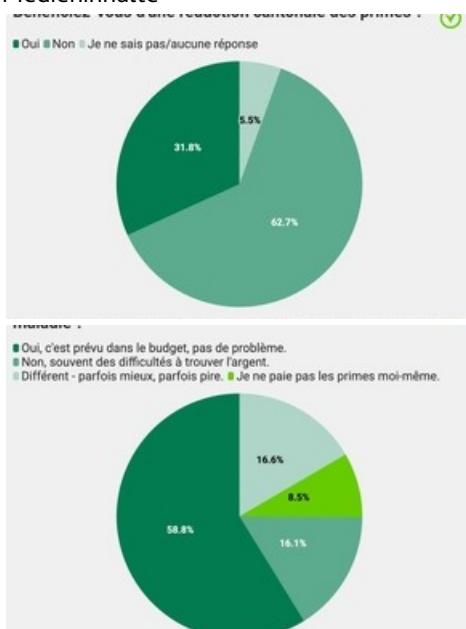
Pour plus d'informations:

Felix Schneuwly
Expert Assurance maladie
Téléphone: 079 600 19 12
E-Mail: media@comparis.ch
comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. Aujourd'hui encore, Comparis appartient majoritairement à son fondateur. Aucune autre entreprise ni l'Etat ne détient de participation dans Comparis.

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100938394> abgerufen werden.